

PARC EOLIEN de FERE CHAMPENOISE

Sur commune de FERE CHAMPENOISE (Marne)

Dans le cadre de l'enquête publique ouverte du jeudi 28 octobre 2021 à 14 heures au mardi 30 novembre 2021 inclus à 17 heures, par arrêté préfectoral n° 2020-EP-139-IC sur la demande présentée la société GREEN ENERGY, 3000 GmbH, Torgauer Str.231 D-04347 Leipzig en Allemagne, en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Fère Champenoise.

A l'intention de Monsieur Vincent ROGER et de Madame Clarisse LESEIN (commissaire enquêtrice),

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de prendre en compte les remarques suivantes :

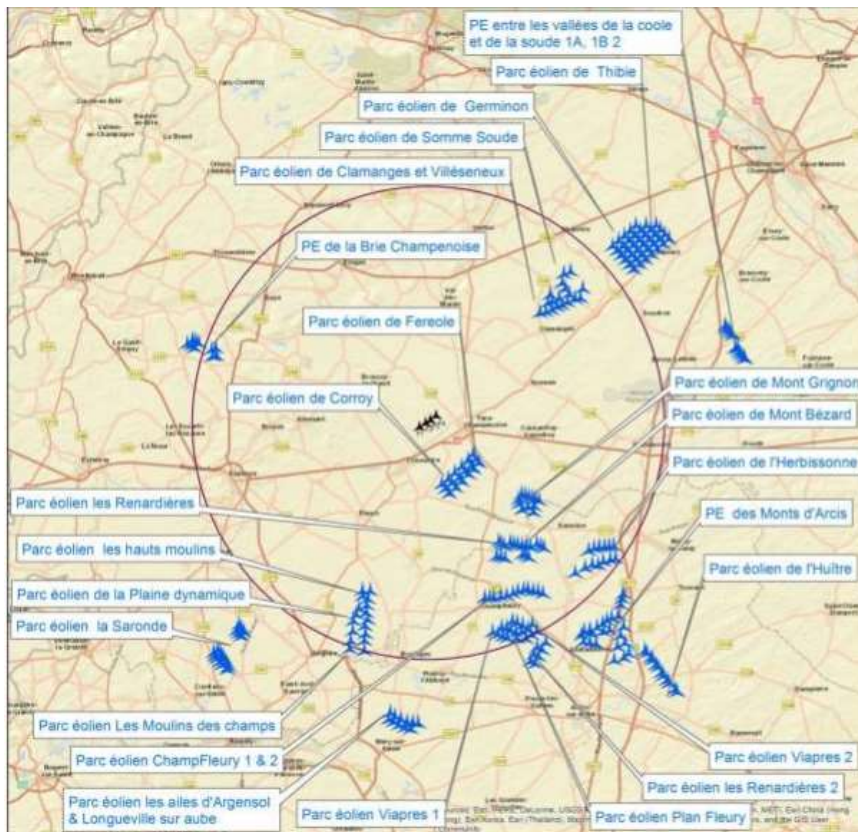
Tout d'abord **il serait impératif** pour une meilleure appréciation en enquête publique de replacer ce projet dans le contexte actuel du nombre d'éoliennes dans le sud-ouest marnais, dans la Marne et dans le Grand est.

Combien d'éoliennes tournent dans la Marne et le Sud-Ouest marnais (à priori au moins 225 voire plus !!!) Quels projets sont en cours outre celui-ci. Il est important qu'une enquête publique puisse donner ces informations en toute objectivité afin que les citoyens puissent donner une appréciation en toute connaissance de cause.

La carte ci-dessous indique les parcs existants mais pas le nombre d'éoliennes



Etude d'impact P.161 cette carte permet de visualiser une partie de la densité éolienne locale



« Le projet éolien de Fère-Champenoise se situe dans un secteur du département de la Marne déjà fortement pourvu en éoliennes. Deux parcs sont situés à moins de 5 km du projet notamment le parc éoliens de Feréole (11 aérogénérateurs) et Corroy (7 aérogénérateurs » p.410

Même le porteur de projet le reconnait Alors un peu plus pourquoi pas !!!!

Sur cette carte ne figure pas le projet de Bannes (8 éoliennes) alors qu'il est en train de se développer en même temps avec une enquête publique en cours. Ce n'est pas correct.

Etude d'impact

En effet « Le Département de la Marne dit stop aux éoliennes » (Union du 22/10/2021)
« En lançant un « Atlas des paysages de l'énergie », le conseil départemental entend taper du poing sur la table, estimant avoir « fait sa part » avec le déploiement de ces mats ».

Le département essaie de bloquer une densité qui risque de devenir 13 fois la densité nationale si tous les parcs en projet voient le jour.

Les parcs se multiplient, se densifient sous l'œil consterné d'une bonne partie de la population mais pas des agriculteurs qui acceptent des baux emphytéotiques pour la location de leur terre et **il faudra veiller** que le démantèlement ou le solde de démantèlement soit à leur charge si le développeur fait défaut en fin d'exploitation.

La charte UNESCO

Cette charte concerne également les 320 communes de la zone d'engagement viticole.

« Par ailleurs, le futur parc se trouvant dans la zone d'exclusion de l'Aire d'Influence Paysagère défini par la Charte éolienne, une analyse détaillée permettra de vérifier si les futures machines entreront en co visibilité avec le vignoble de champagne présent sur la Cuesta d'Ile de France »

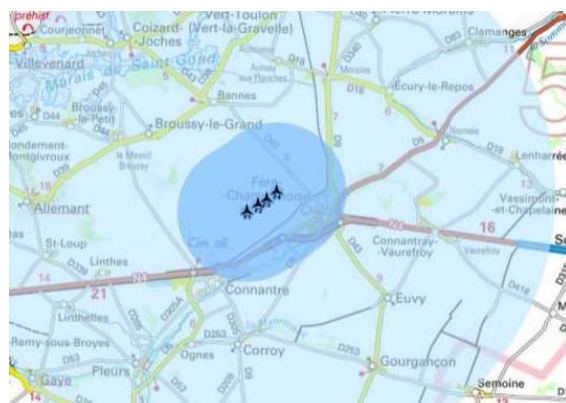
Je ne comprends pas que cette charte soit remise en question pour les projets prévus dans la zone d'exclusion. Sommes-nous **OUI ou NON** une région dont le prestige du Champagne passe les frontières ? Une région dont la notoriété permet le développement du tourisme ? Une région qui fait vivre bon nombre de salariés autour de l'activité du vin ?

Je me permets d'insister pour que soit **préservé** ce précieux atout économique car petit à petit les développeurs tentent de grignoter du terrain vers les vignes prétextant que les éoliennes ne se voient que très peu C'EST FAUX !

Etudes des dangers

« Les axes routiers identifiés autour de la zone d'étude sont la N4, la D9 et la D43. Cependant, ces routes se situent à largement plus de 150 mètres des éoliennes soit plus d'une fois la hauteur hors tout. (p.51). »

J'ai toujours entendu dire qu'il était fortement déconseillé d'enfermer un axe routier important entre des éoliennes. En effet il est très gênant de conduire la nuit avec des lumières rouges de chaque côté de la voie. Or ici les éoliennes de FERE CHAMPENOISE et de BANNES passent de l'autre côté de la RN4. Je laisse apprécier pour une nationale déjà accidentogène



« Canalisation de transport de gaz Réseau enterré Env. 552,49 m de l'éolienne F4 »

Je suppose qu'une analyse vibratoire permet de déterminer qu'aucun problème ne peut survenir sur cette conduite de gaz.....

CONCLUSION

Sud-ouest marnaise de naissance, de domicile, je demande qu'on arrête de défigurer ma région en laissant les porteurs de projets minimiser l'impact sur les paysages, les habitants, la faune. Ils ont réponse à tout alors que nous habitants constatons chaque jour l'impact sur notre cadre de vie.

L'avenir prouvera que c'est un mauvais choix dicté par des enjeux politiques et financiers de multinationales, de quelques agriculteurs locaux et de collectivités locales qui ont plus à perdre qu'à gagner quant à la pérennité de leur terroir, pollué à de nombreux niveaux par ces moulins à vents.

La demande électrique va s'accroître en même temps que la population qui ne semble aucunement prête à l'économiser.

La production éolienne aléatoire ne représentera qu'une part infime du besoin électrique. Les centrales à charbon vont fermer et pour l'instant rien ne pourra pallier le manque de vent. La relance du nucléaire par le gouvernement est inéluctable et les éoliennes auront définitivement gâché notre région.

Je vous remercie, Madame, Monsieur, de prendre en considération mes remarques.

Bien cordialement. D.DOREY